

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2021

Le Conseil municipal de la commune de Trévol s'est déroulé le lundi 10 Juin 2021, en présentiel à la salle socio-culturelle avec le respect des gestes barrières, sous la présidence de Mme JACQUARD Marie-Thérèse, Maire, suite à une convocation en date du 7 Juin 2021.

Etaient présents :

MMES et MM. BERTHOMIER Laurence, DARBELET Pierre, DOMAS Julien, GUERRIER Laure (en visio), JACQUARD Marie-Thérèse, JOLY Catherine, JOUBERT Jean-Paul, MARCADIER Isabelle, MARTEL Didier, RAY PEROT Agnès (en visio), TAUBAN Borine (en visio), TRION Serge.

Étaient absents excusés:

Mme THOMAS-CHALOT Angélique, M. CHERASSE Alain, Mme SORUS Monique, M. PUZENAT Julien, Mme ANGLARES Annick.

Pouvoirs : Mme Angélique THOMAS-CHALOT à Mme Marie-Thérèse JACQUARD
M. Alain CHERASSE à M. Serge TRION
Mme Monique SORUS à Mme Laurence BERTHOMIER
M. Julien PUZENAT à Mme Catherine JOLY

Secrétaire de séance : Mme Laurence BERTHOMIER

Début de séance : 20h20

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 17/5/2021 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

1- Délibération choix des entreprises Appels d'Offres CITY STADE:

M. Jean-Paul JOUBERT rapporte au conseil le résultat des appels d'offres et rappelle que la limite des dépôts des candidatures était fixée au 02/6/2021 à 17h. Ceux-ci ont ensuite été fournis au cabinet d'étude Atelier du Ginkgo en charge de la maîtrise d'œuvre du marché « Aménagement d'une aire de loisirs ».

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Valeur technique appréciée sur la base du mémoire technique : 60%
- Prix des prestations : 40 %

*Pour le lot 1 « Terrassement, voirie et traitement des sols », nous avons reçu 3 réponses: BIRON, EUROVIA, SAS ADN.

La mieux positionnée se révèle être EUROVIA pour 39 500 € HT.

*Pour le lot 2 « Terrain multisports », nous avons reçu 3 réponses: CASAL SPORT, OVAL Collectivités, SARL GTR.

La mieux positionnée est CASAL SPORT pour 44 020 € HT avec trois variantes dont accès latéral pour 750 € HT, mini buts brésiliens pour 3 200 € HT, et panier de basket extérieur pour 750 € HT.

*Pour le lot 3 « Jeux sur gazon », nous avons reçu 2 réponses: OVAL Collectivités et SARL GTR.
La mieux positionnée est OVAL Collectivités pour 11 570 € HT avec deux variantes dont jeux à ressorts 1 enfant 750 € HT et jeux à ressort 2 enfants ou plus 620 € HT.

*Pour le lot 4 « Espaces verts et mobiliers »: nous avons reçu 2 réponses: ALVES TERRIER et GTR.

La mieux positionnée est ALVES TERRIER pour 13 409 € 45 HT avec une variante appui vélo, poubelles 2 185 € HT.

M. Jean-Paul JOUBERT précise que le porte vélo aura deux niveaux pour six vélos.

Mme Marie Thérèse JACQUARD explique aux membres du conseil qui trouvent le tarif des poubelles excessif, que pris dans la subvention, cela reviendra quand même moins cher à la commune que si nous décidons de les acheter nous même à part. Son avis est suivi.

M. Jean-Paul JOUBERT fait part aux élus qu'après concertation avec différents entrepreneurs, il a été conseillé de faire une pente de 1°5 sous l'enrobé drainant du sol du terrain multisports afin de faciliter l'évacuation des eaux pluviales.

Le conseil municipal, après délibération, décide par seize voix de choisir les entreprises les mieux positionnées pour chacun des lots suite à l'analyse du cabinet d'étude et de donner tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer les documents utiles dans le cadre de l'attribution de ce marché.

2- Délibération coordination de Sécurité, Protection, Santé pour les travaux du City-Stade:

La commune de TREVOL a sollicité plusieurs sociétés dans le cadre d'une consultation « Coordination de Sécurité Protection Santé » dans le cadre de l'Aménagement d'une Aire de Loisirs.

La mission de Coordination de Sécurité Protection Santé s'applique sur quatre lots : **Lot 1 : Terrassement, voirie et traitement des sols, Lot 2 : Terrain Multisports, Lot 3 : Jeux sur gazon, Lot 4 : Espaces verts et mobiliers.**

Deux propositions ont été faites : SOCOTEC 1 080 € HT et CREA SYNERGIE 644 € HT.

Le conseil municipal décide par seize voix, de retenir la société Créa Synergie pour un montant financier s'élevant à 772,80 euros TTC et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents utiles dans le cadre de l'attribution de cette consultation.

3- Point sur le personnel communal :

* Mme le Maire annonce la démission de Mme Laurence VILETTE, employée à l'école comme adjoint d'animation, pour le 01/09/2021. Pour la commune, c'est un coût supplémentaire pendant deux ans maximum ou à sa reprise d'activité. Elle bénéficie d'un compte personnel de formation de 150 heures maximum.

Le conseil municipal décide, par quinze voix et une abstention, de fixer la prise en charge des frais pédagogiques se rattachant à la formation suivie au titre du compte personnel d'activité en la plafonnant de la façon suivante à 500 € HT par an par agent et de ne pas prendre en charge les frais occasionnés par le déplacement des agents lors de ces formations.

Pour son remplacement, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour faire un appel à candidature.

* Mme le Maire annonce le recrutement de M. BERNARD Fabrice pour un an en CDD en vue d'une stagiairisation par la suite aux services techniques.

4- Point divers:

- Mme le Maire, fait part d'une rectification à apporter sur la délibération pour l'achat de la maison Cosyn sur les numéros de parcelles (lot BD 509 et BD 448) suite au bornage effectué.

- Mme le Maire annonce la démission de M. GIRARD Patrice de son poste de conseiller municipal en date du 18/05/2021.

Il ne sera pas remplacé dans les commissions finances-développement économique-commerces-artisanat-grands projets, urbanisme-voirie-travaux, environnement-agriculture-forêt, prévention et sécurité du personnel.

Dans la commission impôts directs, M. MARTEL Didier devient titulaire et Mme MARCARDIER Isabelle suppléante.

Pour le SICTOM, M. DOMAS Julien devient titulaire et Mme RAY Agnès suppléante.

- M. Julien DOMAS fait un rappel aux élus concernant les consignes à respecter pour la tenue des bureaux de vote pour les élections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin: notamment la vérification obligatoire de l'identité, la possibilité de n'avoir que deux procurations maximum par personne, les cartes électeurs non obligatoires, l'interdiction de toucher une enveloppe ou un bulletin d'un votant, etc....

- M. Pierre DARBELET interroge Mme Le Maire sur la possibilité pour des habitants d'emprunter des tables et des chaises à la commune. Elle lui répond que suite à divers problèmes que la commune a rencontrés pour récupérer son matériel, il a été décidé depuis le mandat précédent de ne plus prêter de matériel qui d'autant plus, créé une surcharge de travail pour les employés communaux.

- Mme Laure GUERRIER s'inquiète des problèmes de mauvais stationnement autour du stade lors de manifestations avec beaucoup de monde qui peut être dangereux pour la population. La mairie va envoyer au Président de la Pétanque un rappel pour le stationnement autour des terrains, il faut utiliser le parking du stade qui les jouxte.

- M. Jean-Paul JOUBERT informe que sur la question du «point-à-temps», THIVENT est mis en concurrence avec EUROVIA. Il précise que l'ATDA va vérifier les ponts de la commune entre le 17 et le 24 juin 2021. Par ailleurs, la réception des travaux pour Âge et Vie est prévue le 01/10/21 avec des portes ouvertes pour fin novembre.

- Mme le Maire rapporte que plusieurs propriétaires sont venus rencontrer Mme DEVAULT lors de l'enquête publique sur le nouveau PLU qui se termine le 22/06/2021. A la suite, elle fera un rapport qui pourra émettre des réserves que le conseil municipal devra examiner pour prendre une décision de modification ou non du nouveau PLU par rapport à celles-ci.

- M. Didier MARTEL annonce que pour les équipements numériques pour l'école, les demandes de subventions ont été acceptées et validées.

Concernant la forêt, suite à la visite de MM FRIBAUT et CHEVALIER, les coupes de bois sont ajournées jusqu'à 2022 dû aux différentes sécheresses qui ont beaucoup fragilisées la nature. Ceci aura donc un impact sur le budget de 2023.

Fin de la séance: 22h23

